

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de Police de Circulation portant Autorisation exceptionnelle de circulation et de stationnement Ruelle des Mazingues

Nous, Raymond ZINGRAFF, Maire de la commune d'AUBRY DU HAINAUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande présentée le 16 janvier 2025 par l'association « Un Monde en Fête », dont le siège est à Aubry-du-Hainaut, représentée par son Président Monsieur Jérôme DENYS, dans le cadre de l'organisation d'une « Soirée Musicale » salle des Mazingues le samedi 15 mars 2025;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour régler la circulation et le stationnement dans cette rue.

ARRÊTONS

Article 1 : Les véhicules des membres de l'association « Un Monde en Fête » sont autorisés à stationner et circuler ruelle des Mazingues afin de préparation, tenue et rangement de la manifestation, du vendredi 14 mars 2025 à 18h00 au dimanche 17 mars 2025 à 20h00 ;

Article 2 : Par dérogation, ce droit est accordé également aux prestataires désignés expressément par l'association « Un Monde en Fête » ;

Article 3 : Seuls les véhicules concernés par les précédents articles, les véhicules de secours, d'intervention et service techniques sont autorisés à circuler et stationner le temps de la présente autorisation ;

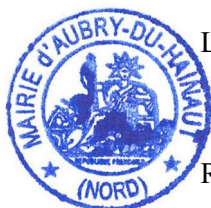
Article 4 : A charge de l'association de veiller au respect des articles précédents ;

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commissaire Divisionnaire du District de Police de Valenciennes
- Madame la Directrice Générale des Services
- Mr le Président de l'association « Un Monde en Fête »

Chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Fait à Aubry-du-Hainaut, le 16 janvier 2025



Le Maire

Raymond ZINGRAFF